

**DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET A
L'OCCASION DE L'OUVERTURE DES TRAVAUX DE L'ATELIER DE
SENSIBILISATION ET DE VULGARISATION DU REGLEMENT
CEMAC DU 21AU 23 JANVIER 2019**

Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux;

Monsieur le Ministre de la Sécurité Publique, chargé de l'Emigration-Immigration;

Messieurs les Ministres chers collègues;

Monsieur le Secrétaire Permanent du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (**GABAC**)

Monsieur le Directeur de l'Agence Nationale d'Investigation Financière;

Chers participants en vos rangs, grade et qualité, tout protocole respecté,

Nous sommes réunis ce jour, à l'occasion de la session de vulgarisation, d'appropriation et de la mise en œuvre **du Règlement CEMAC du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale.**

Ce séminaire permettra de sensibiliser les différentes parties prenantes concernées par ledit Règlement et la maîtrise de cet outil de travail

Pour cela, je voudrais remercier le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale, pour son initiative louable.

De prime abord, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme présente un intérêt capital, car non

seulement elle concourt à l'assainissement des mœurs financières et sociales, mais constitue également un maillon incontestable de la bonne gouvernance.

A l'instar des autres pays du monde, les Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ont vu la nécessité, sinon l'impératif de faire de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme l'une de leurs plus grandes priorités. C'est la raison pour laquelle les Ministres des Finances ont adopté le 11 avril 2016 le Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale.

Cet instrument juridique communautaire fixe les règles de prévention, de détection et de répression du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Ces deux crimes représentent des dangers majeurs pour nos sociétés et il convient de leur barrer la route.

La volonté et la détermination des autorités centrafricaines à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ne sont plus à démontrer vu le nombre et la pertinence des textes pris en ce domaine, aussi bien au niveau national, que sur le plan régional, je pourrais citer sans être exhaustif :

- ✓ La Loi n°17.023 du 21 Décembre 2017 relative au Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques;
- ✓ La Loi n°18.002 Régissant les Communications Electroniques sur la Cyber- Criminalité, ainsi que les différentes circulaires relatives à l'obligation de vigilance des établissements d'assurances, de réassurance et intermédiaires en matière d'assurance, la vigilance des établissements financiers à l'égard de la clientèle, la circulaire à l'égard des organismes à but non lucratif et celle sur la bonne application effective du Règlement CEMAC.

L'ANIF joue un rôle de premier plan dans cette lutte implacable que les autorités centrafricaines entendent mener contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. C'est pourquoi j'en appelle au sens patriotique de ses agents, qui doivent mettre en avant l'intérêt national plus que toute autre considération.

Cet appel va également à l'endroit des acteurs de la lutte contre ce fléau, que sont les autorités politiques, les magistrats, les membres du comité de coordination, les avocats, les notaires, les experts comptables, les cadres des établissements bancaires, les officiers et agents de police judiciaire. Cette formation vient à point nommé, car elle est l'occasion pour toutes ces entités de s'approprier de cet outil de travail qu'est le Règlement CEMAC. En effet ce document définit le rôle de chacune des parties prenantes ci-dessus citée, dont l'implication et la maîtrise des différentes articulations leur permettra de jouer leurs rôles.

Pour finir, au nom du gouvernement que dirige **Monsieur le premier Ministre, chef du gouvernement Simplicie Mathieu SARANDJI**, sous la très haute impulsion du professeur **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Chef de l'Etat, je voudrais réitérer mes remerciement à l'endroit du GABAC pour le financement de ces travaux, ainsi qu'à celui des experts qui ont accepté d'animer ce séminaire. Sur ce, je déclare ouverts les travaux du séminaire de vulgarisation du Règlement CEMAC et souhaite plein succès aux participants.

Je vous remercie !

